

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°5

MAI 2015



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Mai 2015  
ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Etienne GUIGONNAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

- 11/05/2015 - - DEC151219DR01

- Création de la décision de nomination de M. Enric PORQUERES I GENE en tant que chargé de mission - 06/05/2015 - - DEC151143INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Bataille, directeur, et nomination de M. Farhad Khosrokhavar, directeur par intérim et Mme Alexandra Poli, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS). - 04/05/2015 - - DEC151047INSHS

##### 07.01.02. DR2

###### 07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Kay Wiese aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS - 11/12/2014 - - DEC143134DR02

###### 07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Coralie Fouquet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine - 15/01/2015 - - DEC150153DR02

- Décision portant nomination de M. Mathias Girel aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS) - 11/05/2015 - - DEC151109INSHS

- Décision portant nomination de M. Denis Lancelin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - 15/01/2015 - - DEC150147DR02

##### 07.01.04. DR4

###### 07.01.04.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Fabrizio PARISELLI, directeur par intérim de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique - 28/04/2015 - - DEC151054INC

- Décision portant nomination de Mme Françoise Lefebvre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie - 01/01/2015 - - DEC143294DR04

- Décision portant nomination de M. Michel Fleury aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas - 01/01/2015 - - DEC143303DR04

##### 07.01.05. DR5

###### 07.01.05.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Hélène Quach aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche associée n° URA3012 intitulée laboratoire des hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique. - 23/01/2015 - - DEC150304DR05

- Décision portant nomination de Mme Annie Léonache aux fonctions d'adjointe au responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile de France Ouest et Nord - 27/05/2015  
- - DEC151288DR05

07.01.06. DR6

07.01.06.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Roland Lambert, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique. - 06/05/2015 - - DEC151214DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de UMR5242 intitulée "Institut de génomique fonctionnelle de Lyon". - 28/04/2015  
- - DEC151122DR07

- Décision portant cessation de fonctions de M. Thibaut CORNIER, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 06/01/2015 - - DEC143272DR07

- Décision portant nomination de Michel Streith aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3550 (MSH Clermont Ferrand) - 04/05/2015 - - DEC151011INSHS

07.01.09. DR10

07.01.09.07. 2015

- Décision portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes - 15/04/2015 - - DEC151059DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5588 intitulée LIPhy

- 26/05/2015 - - DEC150059DR11

- Décision portant nomination de M. Christophe MULLER, aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Alpes - 28/05/2015 - - DEC151311DR11

- Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Frédéric SIBEUD agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS2070 intitulée CRETA - 04/05/2015 - - DEC151048DR11

- Décision portant nomination de M. Eric FAIVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés - - - DEC150471DR11

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Winfried Weissenhorn aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5075 intitulée "Institut de biologie structurale" - 03/04/2015 - - DEC150587INSB

- Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2070 intitulée CRETA - 04/05/2015 - - DEC151041DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Catherine LEVET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT) - 20/04/2015 - - DEC151079DR12

07.01.12. DR13

07.01.12.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Gudrun ALDRIAN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5237 intitulée CRBM - 22/04/2015 - - DEC151124DR13

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre-Emmanuel Milhiet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5048 intitulée "Centre de Biologie Structurale" - 03/04/2015 - - DEC150916INSB

#### 07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Larry HOUGH et nomination de M. Rémi Dreyfus aux fonctions de directeur par intérim de l'UPS3254, intitulée "Complex Assemblies of Soft Matter » (COMPASS) - 19/05/2015 - - DEC151196INC

#### 07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe SANGLEBOEUF, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée « Institut de Physique de Rennes (IPR) » - 29/04/2015 - - DEC151053INP

#### 07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Guillaume Delaplace aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8207 intitulée "Unité Matériaux et Transformations" - UMET - 29/04/2015 - - DEC151050INC

- Décision portant nomination de Mme Elodie WITEK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3517 intitulée Laboratoire des Glucides - 31/03/2015 - - DEC150982DR18

- Décision portant nomination de M. Luc BOUSSEKEY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman - 31/03/2015 - - DEC150980DR18

- Décision portant nomination de Mme Sophie DA NASCIMENTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3517 intitulée Laboratoire des Glucides - 30/03/2015 - - DEC141482DR18

#### 07.01.18. DR19

07.01.18.07. 2015

- Décision portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée "CNRT Matériaux" - 29/04/2015 - - DEC150913INC

#### 07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - 20/05/2015 - - DEC151188DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Boussagol aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information - 20/04/2015 - - DEC150976DAJ

- Décision portant nomination de M. Serge Hagège aux fonctions de chargé de mission auprès du DGDS du CNRS - 04/05/2015 - - DEC150438DAJ

- Décision portant nomination de M. Denis Veynante aux fonctions de chargé de mission auprès du Directeur général délégué à la science - 28/05/2015 - - DEC151191DAJ

- Décision portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions d'adjoint à la directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, en charge du pôle « Science et Innovation » - 28/05/2015 - - DEC151133DAJ

- Décision portant nomination de M. Michel Roussaly aux fonctions de responsable du département système d'informations activités recherche de la Direction des systèmes d'information (DSI) - 22/05/2015 - - DEC150972DAJ

- Décision portant nomination de M. Arnaud Pes aux fonctions d'adjoint à la directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, en charge du pôle « Réseaux et Ecosystèmes » - 28/05/2015 - - DEC151132DAJ

#### 07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.07. 2015

- Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 27/04/2015 - - DEC151028DRH

- Décision désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité (CNM) du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - 19/05/2015 - - DEC151127DRH

#### 07.01.22. Instituts

07.01.22.07. 2015

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Niels Keller aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 30/04/2015 - - DEC151064DAJ

- Décision portant fin de fonctions de Mme Michèle Baussant, directrice adjointe scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 21/05/2015 - - DEC151161DAJ

- Décision portant nomination de M. Dominique Dunon-Bluteau aux fonctions de chargé de mission à l'Institut des Sciences Biologiques et aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent - 30/04/2015 - - DEC150898DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Dean-Rouquet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique - 28/05/2015 - - DEC151197DAJ

- Décision portant nomination de Mme Annaïg Le Guen aux fonctions de chargée de mission auprès de Mme Stéphanie Thiébault, directrice scientifique référente en Guyane - 30/04/2015 - - DEC151003DAJ

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2015 - - DEC151055DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Claire LE POULENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques (IMASIE) - 17/04/2015 - - DEC151056DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Tourin, directeur de l'unité UMR7583 intitulée Institut Langevin Ondes et Images, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2015 - - DEC151282DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaire - 01/01/2015 - - DEC151131DR02

07.02.03. DR3

07.02.03.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Romain Julliard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7204 intitulée Centre des sciences de la conservation. - 26/01/2015 - - DEC150330DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151075DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151087DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151091DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Deprez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert. - 04/05/2015 - - DEC151093DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Samia Naïm, directrice de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151095DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld, directeur du GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151099DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Aujard, directrice de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151101DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Leglise, directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151103DR03

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Leglise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues. - 04/05/2015 - - DEC151104DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Salpin, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151105DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Yannick Champion, directeur de l'unité FR3701 intitulée Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/05/2015 - - DEC151107DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'UMR8211 intitulée CERMES 3 Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2015 - - DEC151209DR03

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Loubaton, directeur de l'unité FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2015 - - DEC151211DR03

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à A. Decourchelle, directeur de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, Interpretation - Modélisation, Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2015 - - DEC150888DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR7158 - Astrophysique, Interpretation - Modélisation, Paris-Saclay - 01/03/2015 - - DEC150889DR04

#### 07.02.05. DR5

#### 07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Chabert, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2015 - - DEC150610DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Hennequin, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet et Mme Dominique Fontaine, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP). - 11/02/2015 - - DEC150612DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC. - 20/04/2015 - - DEC151111DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2015 - - DEC151110DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'École Centrale de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2015 - - DEC151009DR05

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Yves Fort, directeur de l'unité UMR7565 intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2015 - - DEC151125DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gros et à M. Mounir Tarek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7565 intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » - 20/04/2015 - - DEC151126DR06

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/04/2015 - - DEC151175DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Joly, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2015 - - DEC151221DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LUIS, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 03/04/2015 - - DEC151144DR07
- Décision portant délégation de signature à M Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/04/2015 - - DEC151151DR07

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN, par le délégué régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/11/2014 - - DEC151199DR08

##### 07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/05/2015 - - DEC151200DR08



- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Caroline ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée "Interfaces, Confinements Matériaux et Nanostructures" - ICMN - 05/01/2015 - - DEC151289DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée "Bioactifs et Cosmétique" - COSMACTIFS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/05/2015 - - DEC151148DR08
- Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée "INCREASE" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/05/2015 - - DEC151150DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée "Microenvironnement et niches tumorales" - MICRONIT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/05/2015 - - DEC151149DR08

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.07. 2015

- Décision portant délégation de signature Mme Christine COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/04/2015 - - DEC151145DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Gérard BESSON, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/05/2015 - - DEC151198DR11

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée - 10/04/2015 - - DEC151061DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Henri Amouric, directeur de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2015 - - DEC151060DR12
- Décision portant délégation de signature à Mme Annette Calisti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires - 07/04/2015 - - DEC151052DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Layet, directeur de l'unité UMR7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2015 - - DEC151031DR12

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.07. 2015

- UMR5048 - Délégation de signature de M. Pierre-Emmanuel MILHIET - 29/04/2015 - - DEC151165DR13
- UMS3358 - Délégation de signature de M. Gilles FLAMANT - 29/04/2015 - - DEC151163DR13

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Izopet et à M. Thierry Duprat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie Toulouse Purpan - 20/03/2015 - - DEC150908DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Roland Liblau directeur de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2015 - - DEC150907DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Soler directeur de l'UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2015 - - DEC150814DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Clobert directeur de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2015 - - DEC150902DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Bousquet et à M. Michel Loreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis - 24/03/2015 - - DEC150903DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Maryse Soum, à M. Jean-Marc Le Dantec et à François Maux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - 11/03/2015 - - DEC150815DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Girard directeur de l'UMR5089 intitulée Institut de pharmacologie et de biologie structurale par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2015 - - DEC150805DR14

#### 07.02.16. DR17

##### 07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2015 - - DEC151073DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI) - 30/04/2015 - - DEC151074DR17

#### 07.02.18. DR19

##### 07.02.18.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/04/2015 - - DEC151166DR19

#### 07.02.19. DR20

##### 07.02.19.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M. Alessandro MORBIDELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE - 20/04/2015 - - DEC151082DR20

- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2015 - - DEC151081DR20

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 20/05/2015 - - DEC151189DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) - 28/05/2015 - - DEC151135DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information - 20/04/2015 - - DEC150977DAJ

#### 07.02.21. Instituts

07.02.21.07. 2015

- Décision portant modification de la décision DEC150088DAJ du 27 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur de l'institut de Physique - 28/05/2015 - - DEC151239DAJ

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.10. DR11

07.03.10.07. 2015

- Décision portant changement d'intitulé de l'UMR1563 Ambiances architecturales et urbaines - 29/04/2015 - - DEC151042INSHS

07.03.15. DR16

07.03.15.07. 2015

- Décision portant renouvellement de l'Unité mixte internationale n° 2807 (UMS2807) intitulée Centre de modélisation mathématique - 29/05/2015 - - DEC151193INSMI

## 07.04. Décisions tarifaires

07.04.06. DR6

07.04.06.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour - 01/01/2014 - - DEC151195DR06

07.04.11. DR12

07.04.11.07. 2015

- Décision modifiant la Décision n° DEC142462DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients non hébergés - 06/05/2015 - - DEC151202DR12

- Décision modifiant la Décision n° DEC142461DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés - 06/05/2015 - - DEC151201DR12

## 07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.07. 2015

- Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) » - 28/04/2015 - - DEC151129INSHS

07.06.04. DR4

07.06.04.07. 2015

- Désignation des membres du conseil de service de la DR04 - 26/05/2015 - - DEC151285DR04

07.06.05. DR5

07.06.05.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM). - 11/05/2015 - - DEC151208DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique. - 19/05/2015 - - DEC151256DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA) - 18/05/2015 - - DEC151240DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) - 12/05/2015 - - DEC151232DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures (LEM). - 11/05/2015 - - DEC151225DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB) - 11/05/2015 - - DEC151218DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9217 intitulée Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (I3) - 11/05/2015 - - DEC151216DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées (CMAP) - 11/05/2015 - - DEC151213DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas (LPP) - 28/05/2015 - - DEC151299DR05

#### 07.06.07. DR7

07.06.07.07. 2015

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne - 11/05/2015 - - DEC151215DR07

#### 07.06.12. DR13

07.06.12.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP) - 27/04/2015 - - DEC151157DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt (ICG) - 14/04/2015 - - DEC151155DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5237 intitulée Centre de Biochimie Macromoléculaire (CRBM) - 14/04/2015 - - DEC151153DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5290 intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie , Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) - 14/04/2015 - - DEC151154DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL) - 27/04/2015 - - DEC151156DR13

#### 07.06.13. DR14

07.06.13.07. 2015

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Midi-Pyrénées - 26/02/2015 - - DEC150785DR14

#### 07.06.15. DR16

07.06.15.07. 2015

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires et du Comité national de la recherche scientifique - 22/05/2015 - - DEC151277SGCN

- Décision relative à la vacance d'un siège au sein d'un conseil scientifique d'institut du Centre national de la recherche scientifique. - 22/05/2015 - - DEC151278SGCN

#### 07.06.17. DR18

07.06.17.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8019 intitulée CLERSE - 08/04/2015 - - DEC151015DR18

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8107 intitulée LML - 14/04/2015 - - DEC151040DR18

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8181 intitulée UCCS - 13/04/2015 - - DEC151035DR18

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3498 intitulée EDYSAN - 08/04/2015 - - DEC151012DR18

#### 07.06.21. Instituts

07.06.21.07. 2015

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2015 dans les unités de l'Institut des Sciences Biologiques - 22/04/2015 - - DEC151119INSB

DEC151219DR01

**Décision portant nomination de M. Etienne GUIGONNAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI)**

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et nommant M. Alain DIECKHOFF en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 25 mars 2013 ;

Considérant que **M. Etienne GUIGONNAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris B du CNRS du 13 au 15 octobre, puis du 24 au 16 novembre 2014,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Etienne GUIGONNAT**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) à compter du 17 novembre 2014.

**M. Etienne GUIGONNAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Etienne GUIGONNAT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **11 MAI 2015**



Le directeur de l'unité  
Alain DIECKHOFF

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris A du CNRS

Pour le Président du CNRS

L'Adjoint au Président du CNRS  
chargé des affaires régionales



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric MION, directeur de Sciences-Po Paris



DEC151143INSHS

**Décision portant nomination de M. Enric PORQUERES I GENE en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Enric PORQUERES I GENE, Directeur d'études à l'EHESS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission est centrée sur le suivi de la section 38 et sur le suivi de la participation des anthropologues aux défis de la Mission Interdisciplinarité (MI) et plus généralement de tous les projets de recherche pluri et interdisciplinaires.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2016, M. Enric PORQUERES I GENE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

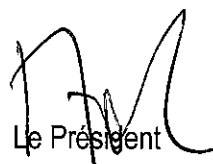
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 01 – Paris A.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **06 MAI 2015**

  
Le Président



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC151047INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Bataille, directeur, et nomination de M. Farhad Khosrokhavar, directeur par intérim et Mme Alexandra Poli, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS).

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques et nommant M. Philippe Bataille, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Bataille, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015.

II. A compter de cette même date, M. Farhad Khosrokhavar, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur par intérim et Mme Alexandra Poli, Chargée de recherche au CNRS est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 Mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste





Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

DEC143134DR02

**Décision portant nomination de M. Kay Wiese aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS et nommant M. Constantin Bachas en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 20/11/2013;

Considérant que M. Kay Wiese a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6 jours),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Kay Wiese, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS à compter du 01/01/2014.

M. Kay Wiese exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Kay Wiese est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/12/2014

  
Le directeur de l'unité  
Constantin Bachas



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

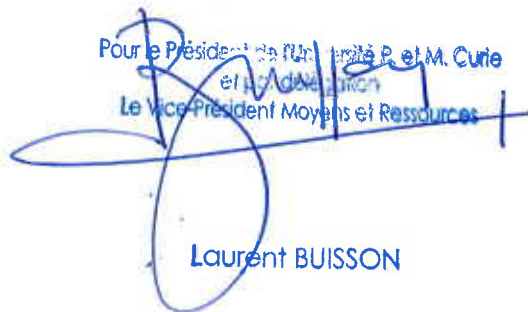


Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard





Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

  
Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
et pour le Vice-Président  
Le Vice-Président Moyens et Ressources  
Laurent BUISSON

DEC150153DR02

**Décision portant nomination de Mme Coralie Fouquet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine et nommant M. Hervé Chneiweiss en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10/02/2014 ;

Considérant que Mme Coralie Fouquet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Coralie Fouquet, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, à compter du 27/11/2014.

Mme Coralie Fouquet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Coralie Fouquet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2015

Le directeur de l'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Sylviane Inocencio

DEC151109INSHS

**Décision portant nomination de M. Mathias Girel aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS) et nommant Mme Mireille Delbraccio directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis de l'Assemblée générale ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mathias Girel, maître de conférences à l'ENS Paris, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, en remplacement de Mme Mireille Delbraccio, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste





DEC150147DR02

**Décision portant nomination de M. Denis Lancelin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs et nommant M. Pascal Mamassian en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10/09/2014;

Considérant que M. Denis Lancelin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Denis Lancelin, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs, à compter du 27/11/2014.

M. Denis Lancelin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Denis Lancelin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2015

Le directeur de l'unité  
Pascal Mamassian

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard



## **DEC151054INC**

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Fabrizio PARISELLI, directeur par intérim de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique et nommant Mme Anne-Christine MACHEREY directrice de cette unité ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne-Christine MACHEREY, directrice de l'unité propre de service susvisée, à compter du 5 mai 2015.

II. A compter de cette même date, M. Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'études CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de service susvisée jusqu'au 4 mai 2016.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC143294DR04

Décision portant nomination de Mme Françoise LEFEBVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

---

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe LANIECE directeur de l'unité de recherche n° UMR8165, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Françoise LEFEBVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Françoise LEFEBVRE, IR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165, à compter du 01/01/2015.

Mme Françoise LEFEBVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Françoise LEFEBVRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Philippe LANIECE

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

Pour l'Université Paris 7,  
La présidente  
Christine CLERICI

DEC143303DR04

Décision portant nomination de M. Michel FLEURY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Tiberiu MINEA directeur de l'unité de recherche n° UMR8578, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Michel FLEURY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Michel FLEURY, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8578, à compter du 01/01/2015.

M. Michel FLEURY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel FLEURY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur de l'unité

Tiberiu MINEA

**Tiberiu MINEA**

Directeur du L.P.G.P.



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ  
PARIS  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC150304DR05

**Décision portant nomination de Mme Hélène Quach aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche associée n° URA3012 intitulée laboratoire des hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité de recherche n° 3012 intitulée laboratoire des hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique et nommant M. Luis Quintana Murci en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Hélène Quach a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15/10/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 24 au 26/11/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Hélène Quach, ingénieur de recherche CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n° 3012 intitulée laboratoire des hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Mme Hélène Quach exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Quach est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Luis Quintana Murci

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC151288DR05

**Décision portant nomination de Mme Annie Léonache aux fonctions d'adjointe au responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile de France Ouest et Nord**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Annie Léonache, IE2, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, adjointe au responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional,  
Philippe Cavelier

DEC151214DR06

**Décision portant nomination de M. Roland Lambert, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'information scientifique et technique, dont le directeur est M. Raymond Bérard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale centre-est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Roland Lambert, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS76 à compter du 06 mai 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 06 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Raymond Bérard

**DEC151122DR07**

**Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242<sup>1</sup> intitulée "Institut de génomique fonctionnelle de Lyon".**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision **DEC142135DGDS** du **18/12/2014** nommant M. **Vincent LAUDET**, directeur de l'unité **UMR5242** ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** délivrée à **Mme Mathilde BOUCHET** le **02/04/2015** par le **CNRS formation entreprises** ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du .....

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

**Mme Mathilde BOUCHET, ingénieur d'étude**, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **20/03/2015**.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

**Mme Mathilde BOUCHET** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de **Mme Mathilde BOUCHET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **28/04/2015**.

Le directeur d'unité  
**Vincent LAUDET**

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]





**DEC143272DR07**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Thibaut CORNIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC100108DR07** du **17/05/2010** portant nomination de **M. Thibaut CORNIER** aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Thibaut CORNIER**, dans l'unité du CNRS n°**5256**, à compter du **01/01/2015**.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **06/01/2015**

Le directeur de l'unité  
**Michel LACROIX**

Visa du président de l'**Université Claude Bernard Lyon 1**

Visa du délégué régional du CNRS

DEC151011INSHS

**Décision portant nomination de M. Michel Streith aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC121178INSHS en date du 20 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ;

**Vu** la décision DEC141752INSHS en date du 16 juillet 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe Luis aux fonctions de directeur de l'USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Michel Streith, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 4 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC151059DR10

**Décision portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7367, intitulée « Dynamiques européennes », dont la directrice est Mme Catherine Delcroix ;

Considérant que Madame Sandrine Glatron a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sandrine Glatron, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7367 intitulée Dynamiques européennes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Madame Sandrine Glatron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Sandrine Glatron est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 avril 2015

La directrice d'unité  
Catherine DELCROIX



Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

Le Délégué Régional

Visa du président de l'Unité Mixte UMR7367  
Alain BERTHELEMY

Le Président de l'Unité Mixte UMR7367



Frédéric DEHAN

**Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5588 intitulée LIPhy**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS... portant prorogation, pour une durée de un an à compter du 01/01/2015 de l'UMR 5588 intitulée LIPhy dont le directeur est M. Jean-Louis BARRAT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 Janvier 2015 ;

Considérant que M. Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 10 au 13 avril 2012 et du 8 au 11 mai 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ralph GROS, IE1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5588 intitulée LIPhy à compter du 01/02/2015.

M. Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ralph GROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Grenoble le 01/02/2015

Le directeur de l'unité  
Jean-Louis BARRAT

  
**Jean-Louis BARRAT**  
Directeur  
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université Joseph Fourier



**DEC151311DR11**

**Décision portant nomination de M. Christophe MULLER, aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Alpes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe MULLER, DR1, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Alpes.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE

DEC151048DR11

**Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Frédéric SIBEUD agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UPS 2070 intitulée CRETA**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC111677 du 30 juin 2011 portant nomination de M. Pierre Frédéric SIBEUD aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Pierre Frédéric SIBEUD, dans l'unité du CNRS, UPS 2070 intitulée CRETA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 avril 2015



Le directeur de l'unité  
André SULPICE

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC150471DR11

**Décision portant nomination de M. Eric FAIVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC113066INSIS en date du 27 janvier 2012, modifiant DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés et nommant Mme Nadia EL KISSI MOLLARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ....;

Considérant que M. Eric FAIVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 18 au 20 mai et du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Eric FAIVRE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5520 Laboratoire de Rhéologie et Procédés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

M. Eric FAIVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric FAIVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

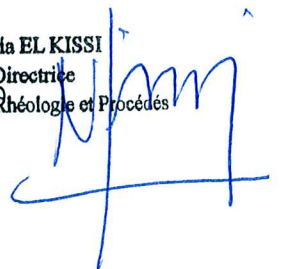
---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 6-02-2015

La directrice de l'unité  
Nadia EL KISSI MOLLARD  
Directrice  
Laboratoire Rhéologie et Procédés



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université Joseph Fourier

Pour le Président  
par délégation

Le Directeur Général des Services

**Joris BENELLE**

DEC150587INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Winfried Weissenhorn, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de biologie structurale (IBS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de biologie structurale » et prolongeant Mme. Eva Pebay-Peyroula, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme. Eva Pebay-Peyroula, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

II. A compter de cette même date, M. Winfried Weissenhorn, Professeur à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC151041DR11

**Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS 2070 intitulée CRETA**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110416INP du 17/06/11 nommant M. André SULPICE, directeur de l'unité de service n° 2070 intitulée CRETA;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19/01/15 ;

Considérant que M. Paul CHOMETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et treize modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Paul CHOMETON, TCS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPS 2070 intitulée CRETA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

M. Paul CHOMETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CHOMETON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 avril 2015



Le directeur de l'unité  
André SULPICE

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

DEC151079DR12

**Décision portant nomination de Mme Catherine LEVET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n°UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT) et nommant M. Thierry MARTIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 février 2015 ;

Considérant que Mme Catherine LEVET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mars 2015 et du 31 mars au 2 avril 2015,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine LEVET, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Mme Catherine LEVET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine LEVET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 avril 2015

Le directeur de l'unité  
M. Thierry MARTIN

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC151124DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Gudrun ALDRIAN, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5237 intitulée CRBM**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132983DR13 du 15 octobre 2013 portant nomination de Mme Gudrun ALDRIAN aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Gudrun ALDRIAN, dans l'unité du CNRS n°UMR5237, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 mars 2015

Visa de la déléguée régionale  
du CNRS

La directrice de l'unité  
Anne DEBANT



DEC151124DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Gudrun ALDRIAN, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5237 intitulée CRBM**

#### **LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132983DR13 du 15 octobre 2013 portant nomination de Mme Gudrun ALDRIAN aux fonctions d'AP,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Gudrun ALDRIAN, dans l'unité du CNRS n°UMR5237, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 mars 2015

Visa de la déléguée régionale  
du CNRS

La directrice de l'unité  
Anne DEBANT

**La Déléguée Régionale**

  
**Ghislaine GIBELLO**



DEC150916INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre-Emmanuel Milhiet, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée « Centre de biologie structurale »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée Centre de biologie structurale et nommant M. Christian Roumestand, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian Roumestand, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

II. A compter de cette même date, M. Pierre-Emmanuel Milhiet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC151196INC

**Décision portant cessation de fonctions de M. Larry HOUGH et nomination de M. Rémi Dreyfus aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3254, intitulée "Complex Assemblies of Solft Matter » (COMPASS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122890DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3254 intitulée " Complex Assemblies of Solft Matter » (COMPASS)" et nommant M. Larry Hough directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I - Il est mis fin aux fonctions de M. Larry Hough directeur de l'unité mixte internationale susvisée, démissionnaire à compter du 4 mai 2015. .

II - A compter de cette même date, M. Rémi Dreyfus, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 30 juin 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC151053INP

**Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée « Institut de Physique de Rennes (IPR) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251 intitulée « Institut de Physique de Rennes (IPR) » et nommant M. Jean-Pierre Landesman, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, M. Jean-Christophe Sangleboeuf, professeur des universités à l'université de Rennes I, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC151050INC

Décision portant nomination de M. Guillaume Delaplace aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8207 intitulée « Unité Matériaux et Transformations » - UMET

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8207 intitulée « *Unité Matériaux et transformations* » - UMET et nommant M. Alexandre Legris directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

M. Guillaume Delaplace, directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC150982DR18

**Décision portant nomination de Mme Elodie WITEK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3517 intitulée Laboratoire de Glycochimie des Antimicrobiens et des Agroressources**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133020DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de la Formation de Recherche en Evolution et nommant M. José KOVENSKY directeur de l'unité de recherche n° 3517 ;

Considérant que Mme Elodie WITEK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 21/ au 23/11/07 et du 12 au 14/12/07,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie WITEK, AJT, est reconduite dans sa nomination aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3517, à compter du 01/01/2014

Mme Elodie WITEK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie WITEK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 27/03/2015

Le directeur de l'unité  
José KOVENSKY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université de Picardie Jules Verne  
Michel BRAZIER

DEC150980DR18

**Décision portant nomination de M. Luc BOUSSEKEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie et Raman**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie et Raman et nommant M. Hervé VEZIN en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc BOUSSEKEY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 09/09 au 11/09/96 et du 19/11 au 21/11/96,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Luc BOUSSEKEY, IE, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8516 intitulée, Laboratoire de Spectrochimie et Raman à compter du 01/01/2015.

M. Luc BOUSSEKEY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc BOUSSEKEY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.





Fait à Lille, le 27/03/2015

Le directeur de l'unité  
Hervé VEZIN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1 Sciences et technologies  
Philippe ROLLET

DEC141482DR18

**Décision portant nomination de Mme Sophie DA NASCIMENTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3517 intitulée Laboratoire de Glycochimie Antimicrobiens et des Agroressources**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133020DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de la Formation de Recherche en Evolution et nommant M. José KOVENSKY directeur de la FRE3517 ;

Considérant que Mme Sophie DA NASCIMENTO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 21/11 au 23/11 et du 12/12/ au 14/12/2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sophie DA NASCIMENTO, T, est reconduite dans sa nomination aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3517, à compter du 01/01/2014.

Mme Sophie DA NASCIMENTO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie DA NASCIMENTO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 27/03/2015

Le directeur de l'unité  
José KOVENSKY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université de l'Université de Picardie Jules Verne  
Michel BRAZIER

DEC150913INC

**Décision portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3318 intitulée "CNRT Matériaux"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3318 intitulée « CNRT Matériaux » et nommant M. Alexandre Wahl directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC133386INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de M. Alexandre Wahl et nomination de Mme Annie-Claude Gaumont directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

**Vu** la décision DEC141717INC du 7 juillet 2014 portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le mandat de Mme Annie-Claude Gaumont, professeur des universités à l'université de Caen Basse Normandie, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée est prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



**DEC151188DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Sur** proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Marc Oléron, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2015

Alain Fuchs

## DEC150976DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Boussagol aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information

### LE PRESIDENT

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100170DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

### DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Hélène Boussagol, ingénieure d'études, est nommée directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, en remplacement de M. Stéphane Cruzol, appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 AVR. 2015**

  
ALAIN FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC150438DAJ**

Décision portant nomination de M. Serge Hagège aux fonctions de chargé de mission auprès du DGDS du CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Serge Hagège, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès du DGDS du CNRS pour la coordination de l'implication du CNRS dans les instituts de recherche technologique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

**Art. 2.** – Pour l'exercice de sa mission, M. Serge Hagège, est affecté à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mai 2015

Alain Fuchs

**DEC151191DAJ**

Décision portant nomination de M. Denis Veynante aux fonctions de chargé de mission auprès du Directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Sur** proposition du Directeur général délégué à la science ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1er.** – M. Denis Veynante, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission pour le calcul intensif auprès du Directeur général délégué à la science, à compter du 2 mars 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs



**DEC151133DAJ**

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Science et Innovation » de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC142320DAJ du 29 octobre 2014 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC142321DAJ du 29 octobre 2014 portant nomination de Mme Annie Guedj aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle « Science et Innovation » de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Sur** proposition du Directeur général délégué à la Science ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Pierre Roy est nommé aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Science et Innovation » de la DIRE, à compter du 6 avril 2015, en remplacement de Mme Annie Guedj, appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Roy, responsable du pôle « Réseaux et Ecosystèmes » de la DIRE.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs

**DEC150972DAJ**

Décision portant nomination de M. Michel Roussaly aux fonctions de responsable du département système d'informations activités recherche de la Direction des systèmes d'information (DSI)

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100170DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

**Sur** proposition du Directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** – M. Michel Roussaly, ingénieur de recherche hors classe, est nommé responsable du département système d'informations activités recherche de la Direction des systèmes d'information (DSI), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2015

Alain Fuchs

**DEC151132DAJ**

Décision portant nomination de M. Arnaud Pes aux fonctions d'adjoint à la directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, en charge du pôle « Réseaux et Ecosystèmes »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC151133DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Science et innovation » de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Sur** proposition du Directeur général délégué à la Science ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Arnaud Pes, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'adjoint à la directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, en charge du pôle « Réseaux et Ecosystèmes », à compter du 6 avril 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs

DEC151028DRH

**Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

**Vu** l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

**Vu** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

**Vu** la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

**DECIDE :**

**Article 1**

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

**.1 Représentants des personnels, titulaires**

Messieurs Oster Denis et Guillaud Etienne, représentants du corps des Ingénieurs de Recherche,

Monsieur Pichon Rémy et Madame L'Hostis Florence, représentants du corps des Ingénieurs d'Etudes,

Messieurs Castillo Alain et Lecomte Patrice, représentants du corps des Assistants Ingénieurs,

Madame Laverret Yveline et Monsieur Pennors Jean, représentants du corps des Techniciens de Recherche,

Mesdames Berry Sabine et Saintot Cécile représentants du corps des Adjoints Techniques de Recherche,

## **.2 Représentants des personnels, suppléants**

Messieurs Athier Gilles et Atienza José, représentants du corps des Ingénieurs de Recherche,

Monsieur Anglade Alain et Madame Torset Monique, représentants du corps des Ingénieurs d'Etudes,

Mesdames Combier Patricia et Bottaro Michèle, représentants du corps des Assistants Ingénieurs,

Mesdames Nondier Isabelle et Gidon Roumani Marie-Noëlle, représentants du corps des Techniciens de Recherche,

Monsieur Mourey Guy et Madame Decristoforo Anne , représentants du corps des Adjoints Techniques de Recherche,

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2015

Alain Fuchs

## **DEC151127DRH**

Désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n° 121282DRH du 23 avril 2012,

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de mobilité du CNRS :

1) En tant que représentants titulaires :

- Pierre COURAL, directeur des ressources humaines,
- Liliane FLABBÉE, directrice de la direction déléguée aux cadres supérieurs, DRH, à Paris,
- Christophe GEOURJON, directeur-adjoint de recherche à l'Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP) - FR3302, à Lyon.
- Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales, à Paris,
- Richard RETOUX, responsable technique du plateau de microscopie électronique de l'UMR6508 (CRISMAT), à Caen,
- Béatrice SIMPSON, responsable adjointe du service observatoire des métiers et de l'emploi scientifique, DRH, à Paris,

2) En tant que représentants suppléants :

- Ludovic BRUTINOT, directeur administratif au Laboratoire Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) – UPR3079, à Orléans,
- Rémi CORNAT, responsable du service électronique au Laboratoire Leprince-Ringuet (LLR) - UMR7638, à Palaiseau.
- Catherine CRIBIU, adjointe du responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud, à Gif-sur-Yvette,
- Christiane ENAMÉ, responsable du service formation et itinéraires professionnels, DRH, à Paris,
- Isabelle LONGIN, directrice adjointe des ressources humaines,
- Jean-Pierre REYES, adjoint de la déléguée régionale de la délégation Paris B (DR2),

### **Article 2**

Le mandat des membres nommés prend fin en même temps que celui des représentants du personnel.

### **Article 3**

La présente décision abroge la décision n°121489DRH du 11 mai 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2015

Alain FUCHS

**DEC151064DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Niels Keller aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC142054DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant nomination de M. Niels Keller aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Niels Keller, délégué scientifique de l'INP en charge de la thématique « Matière condensée », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Niels Keller, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP, en charge de la physique de la matière condensée et des nanosciences.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 AVR. 2015**

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



**DEC151161DAJ**

Décision portant fin de fonctions de Mme Michèle Baussant, directrice adjointe scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC140286DAJ du 27 janvier 2014 portant nomination de Mme Michèle BAUSSANT aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Michèle Baussant, directrice adjointe scientifique à l'INSHS, en charge du suivi de la section 38 et de la communication, à compter du 31 mai 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2015

Alain Fuchs

**DEC150898DAJ**

Décision portant nomination de M. Dominique Dunon-Bluteau aux fonctions de chargé de mission à l'Institut des sciences biologiques (INSB) et aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (A-DSR)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

**Sur** proposition du directeur scientifique référent pour le site de Nice ;

**Sur** proposition du directeur scientifique référent pour le site de Paris-Saclay ;

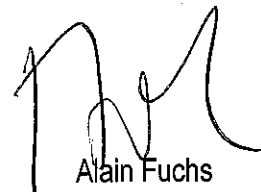
**DECIDE :**

**Art. 1er.** – M. Dominique Dunon-Bluteau, Professeur des universités, est nommé chargé de mission en charge de l'interdisciplinarité auprès de l'INSB, à compter du 16 mars 2015.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Dominique Dunon-Bluteau est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent pour le site de Nice et au directeur scientifique référent pour le site de Paris-Saclay.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 AVR. 2015**



Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC151197DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Dean-Rouquet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC122449DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique (INP) ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Isabelle Dean-Rouquet, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, en remplacement de M. Lyasid Hammoud appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs

**DEC151003DAJ**

Décision portant nomination de Mme Annaïg Le Guen aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès de Mme Stéphanie Thiébault, directrice scientifique référente en Guyane

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiébault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

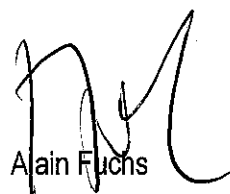
**Sur proposition** de la directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Annaïg Le Guen, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission à temps partiel en charge du suivi du dossier « Guyane » auprès de Mme Stéphanie Thiébault, directrice scientifique référente (DSR) en Guyane, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 AVR. 2015**

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée « Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques » dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**Vu** la décision DEC140932INSHS du 28 mars 2014 portant modification de l'intitulé de UPS2999 « Réseau Asie, préfiguration de l'institut asiatiques » (IMASIE), dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LECHEVALIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LE POULENNEC, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, et Monsieur Jean-François HUCHET, Professeur des études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 avril 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

DEC151056DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Claire LE POULENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques (IMASIE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée «Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**Vu** la décision DEC140932INSHS du 28 mars 2014 portant modification de l'intitulé de UPS2999 « Réseau Asie, préfiguration de l'institut asiatiques (IMASIE), dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Claire LE POULENNEC, Ingénieur d'études 2<sup>eme</sup> classe, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire LE POULENNEC, délégation est donnée à Monsieur Jean-François HUCHET, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 avril 2015

Le Directeur d'unité  
Sébastien LECHEVALIER



DEC151282DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Tourin, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin Ondes et Images par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7587, intitulée Institut Langevin Ondes et Images, dont le directeur est M. Arnaud Tourin;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin Ondes et Images à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Arnaud Tourin, directeur de l'unité UMR7587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Tourin, délégation de signature est donnée à M. Rémi Carminati, Professeur de Classe Exceptionnelle, M. Mickaël Tanter, Directeur de Recherche et Mme Marjolaine Vernier, Ingénieur d'Etudes aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC150084DR02 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC151131DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulée .

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR144, intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaire, dont le directeur est Bruno Goud ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaires à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Graça Raposo, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Graça Raposo, délégation est donnée à Mme Carine Galloo, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité  
**Bruno Goud**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150330DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Romain Julliard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7204 intitulée Centre des sciences de la conservation.**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7204, intitulée Centre des sciences de la conservation, dont le directeur est M. Romain Julliard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Caroline Prevot, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Caroline Prevot, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Porcher, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité  
Romain Julliard

MNHN-CNRS-UFMC  
ROMAIN JULLIARD  
DIRECTEUR DE LABORATOIRE  
CESCO UMR 7204

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



Délégation Île-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126  
Centre Belle Epine  
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00  
F. 01 45 60 78 81

DEC151075DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, dont le directeur est M. Sylvio De Franceschi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvio De Franceschi, délégation de signature est donnée à M. Daniel Huron, Directeur de recherche et à Mme Félicia Yuste, Technicien de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC100063DR03 du 8 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 16 avril 2014

Le délégué régional  
Brice Kerber



DEC151087DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes, dont le directeur est M. Sylvio De Franceschi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvio De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvio De Franceschi, délégation de signature est donnée à M. Daniel Huron, Directeur de recherche et à Mme Félicia Yuste, Technicien de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC151075DR03 du 16 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud



DEC151091DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, dont le directeur est M. Eric Deprez ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Deprez, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Mathet, Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC142790DR03 du 3 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151093DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Deprez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, dont le directeur est M. Eric Deprez;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique Mathet, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 4 mai 2015

Le directeur d'unité  
Eric Deprez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151095DR03

**Décision portant délégation de signature à Mme Samia Naim, directrice de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale, dont la directrice est Mme Samia Naim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Samia Naim, directrice de l'unité UMR7107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia Naim, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Roynard, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC150073DR03 du 5 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151099DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld, directeur de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC140017DGDS du 14 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique, dont le directeur est M. Xavier Assfeld ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier Assfeld, directeur de l'unité GDR3333, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Assfeld, délégation de signature est donnée à Mme Céline Léonard, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC150395DR03 du 4 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151101DR03

**Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Aujard, directrice de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution, dont la directrice est Mme Fabienne Aujard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Fabienne Aujard, directrice de l'unité UMR7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Aujard, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Michel Forget, Maître de conférences et à Mme Anick Abourachid, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC122441DR03 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151103DR03

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Leglise, directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues, dont la directrice est Mme Isabelle Leglise ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Leglise, directrice de l'unité UMR8202, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Leglise, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Guernalec, Technicien de classe supérieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC132888DR03 du 12 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151104DR03

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Leglise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues, dont la directrice est Mme Isabelle Leglise;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Guernalec, Technicien de classe supérieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 mai 2015

La directrice d'unité  
Isabelle Leglise

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151105DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Salpin, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement, dont le directeur est M. Jean-Yves Salpin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Salpin, directeur de l'unité UMR8587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Salpin, délégation de signature est donnée à M. Régis Daniel, Directeur de recherche, à Mme Annie Chausse, Professeur des universités et à Mme Ketty Fixot, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC150654DR03 du 2 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151107DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Yannick Champion, directeur de l'unité FR3701 intitulée Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR3701 intitulée Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France, dont le directeur est M. Yannick Champion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yannick Champion, directeur de l'unité FR3701, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Champion, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Prima, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud



DEC151209DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'unité UMR8211 intitulée CERMES 3 Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8211 intitulée CERMES 3 Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société, dont le directeur est M. Jean-Paul Gaudillière ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Gaudillière, directeur de l'unité UMR8211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul Gaudillière, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Simmat-Durand, Maître de conférences, à Mme Catherine Le Gales, Directrice de recherche et à M. Jean-Guy Gay, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 11 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC151211DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Loubaton, directeur de l'unité FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142568DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, dont le directeur est M. Philippe Loubaton ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Loubaton, directeur de l'unité FR3522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Loubaton, délégation de signature est donnée à Mme Hajer Bahouri, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 11 mai 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC150888DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay » ;

**Vu** la décision DEC141643INSU nommant Madame Anne DECOURCHELLE directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DECOURCHELLE, délégation de signature est donnée à Madame Pascale DELBOURGO, ingénieure-chercheuse, Monsieur Pierre-Alain DUC, directeur de recherche, et Madame Isabelle GRENIER, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision **DEC140177DR04** du 01/01/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2015



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



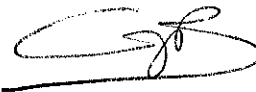
Madame Anne DECOURCHELLE



Madame Pascale DELBOURGO



Monsieur Pierre-Alain DUC



Madame Isabelle GRENIER

DEC150889DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay » ;

**Vu** la décision DEC141643INSU nommant Madame Anne DECOURCHELLE directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Pascale DELBOURGO, ingénieure-chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELBOURGO, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale DELBOURGO et de Monsieur Pierre-Alain DUC, délégation est donnée à Madame Isabelle GRENIER, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La décision **DEC140178DR04** du 01/01/2014 donnant délégation de signature en qualité de PRM est abrogée.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

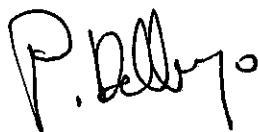
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2015

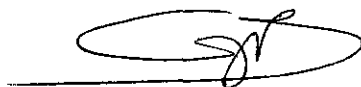


Madame Anne DECOURCHELLE  
Directeur de l'unité n° UMR7158

**Madame Pascale DELBOURGO Monsieur Pierre-Alain DUC**



**Madame Isabelle GRENIER**





DEC150610DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal Chabert, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), dont le directeur est M. Pascal Chabert;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Chabert, directeur de l'unité UMR 7648, à effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Chabert, délégation de signature est donnée à Mme Pascale Hennequin, DR2, M. Dominique Delcourt, DR2, M. Edouard Bouchet, IE et Mme Dominique Fontaine, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet au 2 janvier 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La décision n° DEC132292DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 février 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Hennequin, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet et Mme Dominique Fontaine, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP).

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), dont le directeur est M. Pascal Chabert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale Hennequin, DR2, M. Dominique Delcourt, DR2, M. Edouard Bouchet, IE et Mme Dominique Fontaine, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2015 et fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132292DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 11 février 2015

Le directeur d'unité  
Pascal Chabert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC151111DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC ;

**Vu** la décision DEC150989INP du 8 avril 2015 portant nomination aux fonctions de directeur d'unité de M. Pierre Galtier.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE1, à l'effet de signer au nom du la directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision DEC132832DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 20 Avril 2015

Le directeur d'unité  
Pierre Galtier

DEC151110DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC ;

**Vu** la décision DEC150989INP du 8 avril 2015 portant nomination aux fonctions de directeur d'unité de M. Pierre Galtier.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité UMR 8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Galtier, délégation de signature est donnée à Mme Danièle Aupetit-Ochin, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132358DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 avril 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151009DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3487, intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris dont le directeur est M. Marc Massot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR 3487, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Massot, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Lobel, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132321DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 avril 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision portant délégation de signature à M. Yves Fort, directeur de l'unité UMR7565 intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7565, intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes », dont le directeur est Yves Fort ;

**Vu** la décision DEC150782INC du 1<sup>er</sup> mars 2015 portant nomination de Messieurs Philippe Gros et Mounir Tarek aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR7565, intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Yves Fort**, directeur de l'unité UMR7565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Fort, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Gros**, Directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint par intérim et à **M. Mounir Tarek**, Directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

### **Article 3**

La décision DEC130041DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 20 avril 2015

Philippe Piéri

Yves Fort

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Philippe Gros

Mounir Tarek

Le délégataire

Le délégataire

**DEC151126DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gros et à M. Mounir Tarek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7565 intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7565, intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes », dont le directeur est Yves Fort ;

**Vu** la décision DEC150782INC du 1<sup>er</sup> mars 2015 portant nomination de Messieurs Philippe Gros et Mounir Tarek aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR7565, intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Philippe Gros**, Directeur de recherche CNRS, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Gros, délégation est donnée à **M. Mounir Tarek**, Directeur de recherche CNRS, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 avril 2015

Le directeur d'unité

Yves Fort

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **DEC151175DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6296, intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Mme Anne-Marie DELORT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DELORT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice LEROUX, directeur de recherches, et à Mme Carole TURPIN, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130987DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 21 avril 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC151221DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Pierry Joly, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, dont le directeur est M. Pierre Joly ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Joly, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Joly, délégation de signature est donnée à MM. Yves Perrodin et Christophe Douady, directeurs adjoints, à Mme Nadjette Houriez, Technicienne, et à M. Abdoulaye Mohamed, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141148DR07 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 mai 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure



## **DEC151144DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LUIS, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC121178INSHS du 20 avril 2012, portant création de l'unité USR3550, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Jean-Philippe LUIS ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe LUIS, directeur de l'unité USR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe LUIS, délégation de signature est donnée à M. Michel STREITH, Chargé de recherche, et à Mme Isabelle WRZESNIEWSKI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC142070DR07 du 1er août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

## **DEC151151DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à M Jean-Michel JAULT, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de MM Gilbert DELEAGE et Jean-Michel JAULT, délégation de signature est donnée à Mme Dorothee BERNARD, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1 pour une durée de 6 mois à compter de la présente décision. En cas d'absence ou d'empêchement de MM Gilbert DELEAGE, Jean-Michel JAULT, et de Mme Dorothee BERNARD, délégation de signature est donnée à Mme Christine RIVIERE, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4000 euros uniquement.

### **Article 3**

La décision n° DEC140724DR07 du 14 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 9 avril 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC151199dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

**Vu** la décision n°DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim  
Patricia MADRIERES

DEC151200dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

**Vu** la décision n°DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 mai 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



DEC151289DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Caroline ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures» - ICMN,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité UMR7374, intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des unités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 2 000 €, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY et de Mme Nicole NOURRY, délégation est donnée à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

### **Article 5**

La décision n°DEC142919dr08 du 23 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La directrice d'unité  
Sylvie BONNAMY

**DEC151148dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée « GDR Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3711, intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, dont la directrice est Mme Claire ELFAKIR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ELFAKIR, délégation de signature est donnée à M. Richard DANIELLOU, Professeur, et à M. Yann VITAL, Assistant Ingénieur, Gestionnaire à l'ICOA (UMR7311), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 mai 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC151150dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée « INCREASE » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR3707, intitulée « INCREASE », dont le directeur est M. François JEROME ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 mai 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC151149dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697, intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, dont le directeur est M. Olivier HERAULT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 mai 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



DEC151145DR11

**Décision portant délégation de signature Mme Christine COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), dont la directrice est Mme Christine COLLET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M Mme Christine COLLET, directrice de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLLET, délégation de signature est donnée à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 avril 2015

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussignée, Christine Collet..... E-mail : [Christine.Collet@grenoble-inp.fr](mailto:Christine.Collet@grenoble-inp.fr)..... Directeur de l'unité : GdR MaDICS

Code Unité : 3708..... Intitulé : MaDICS – Masses de Données Informations, Connaissances en Sciences - Big Data, Data Sciences

Adresse : 681 rue de la passerelle, B.P. 72, F-38402 SAINT MARTIN D'HERES.....

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Christine Collet, Prof. Institut polytechnique de Grenoble		oui	oui	
Mandataire éventuel	Vincent Claveau, CR CNRS, Irisa		oui	oui	
Mandataire éventuel	Aurélien Garviev, Prof Institut Mathématique de Toulouse (IMT)		oui	oui	
Mandataire éventuel	Pierre Gançarski, Prof Université de Strasbourg		oui	oui	
Mandataire éventuel	Christine Guimet, AI CNRS, gestionnaire financière		oui	oui	

Date : 28 mars 2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)

DEC151198DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Gérard BESSON, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Gérard BESSON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gérard BESSON, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BESSON, délégation de signature est donnée à M. Thierry GALLAY, PR2 UJF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC110261DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 mai 2015

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Gérard Besson.....

E-mail : g.besson@ujf-grenoble.fr, Directeur de l'unité : Institut Fourier

Code Unité : UMR5582..... Intitulé : .....

Adresse : 100 rue des Maths, BP74, 38402 Saint Martin d'Hères cedex.....

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Gérard Besson DRCE Directeur d'unité				
Mandataire éventuel	Thierry Gallay PR2 Professeur d'Université				
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : ..... 27/04/2015 .....

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)

## **DEC151061DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée***

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Virginie MARI, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MARI, délégation est donnée à Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 avril 2015

Le directeur d'unité  
Henri AMOURIC



## **DEC151060DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Henri AMOURIC, directeur de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henri AMOURIC, directeur de l'unité UMR7298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Henri AMOURIC**, délégation de signature est donnée à Mme Virginie MARI, AI et Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC121604DR12 du 11/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 avril 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

## **DEC151052DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Annette CALISTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques moléculaires**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annette CALISTI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annette CALISTI, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre CARVIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annette CALISTI et de Mme Marie-Pierre CARVIN, délégation est donnée à Mme Cynthia JULIEN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 avril 2015

Le directeur d'unité  
Jean-Marc LAYET

## **DEC151031DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR7345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Jean-Marc LAYET**, délégation de signature est donnée à Mme Annette CALISTI, DR, à Mme Cynthia JULIEN, AI, et à Mme Marie-Pierre CARVIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132153DR12 du 26/06/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 avril 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

DEC151165DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC150916INSB du 3 avril 2015, portant nomination de M. Jean-Emmanuel MILHIET directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée, *Centre de biochimie structurale* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation de signature est donnée à M. William BOURGUET, DR2, et à M. Didier DEBAIN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150672DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

La déléguée régionale



Chislaine GIBELLO

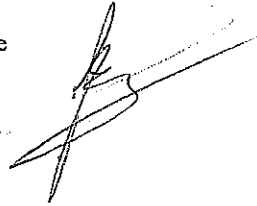


ANNEXE 1

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES

**Directeur d'unité :**

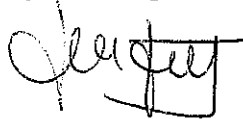
NOM : MILLET Pierre-Emmanuel Spécimen de signature



**En cas d'empêchement** (3 personnes maximum)

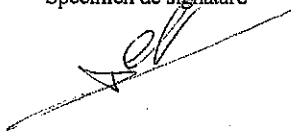
1) NOM : BOURGUET WILLIAM Spécimen de signature

GRADE : DRZ



2) NOM : DEBAIN Didier Spécimen de signature

GRADE : IEZ



3) NOM : Spécimen de signature

GRADE :

ANNEXE 2

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : BOURGUET

GRADE : DRZ

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : DUA

SPECIMEN DE SIGNATURE :

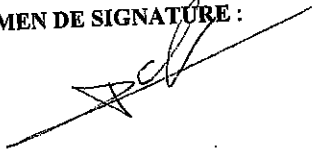


2) NOM: DEBAIN Diden

GRADE: IE2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO: SECRETAIRE GENERAL

SPECIMEN DE SIGNATURE:



Le Directeur d'Unité

DEC151163DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UMS3358 intitulée IN'SOL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3358 intitulée *IN'SOL*, dont le directeur est M. Gilles FLAMANT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UMS3358 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine PUIG, TCN, à M. Laurent THOMAS, PR1, et à Mme Naoual AUTONES, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110965DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale



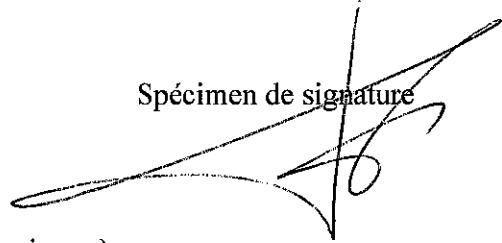
Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : FLAMANT Gilles

Spécimen de signature



**En cas d'empêchement** (3 personnes maximum)

1) NOM : PUIG Sandrine

Spécimen de signature

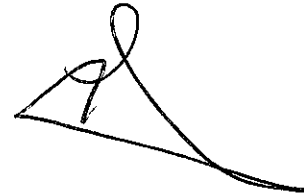
GRADE : TCN



2) NOM : THOMAS Laurent

Spécimen de signature

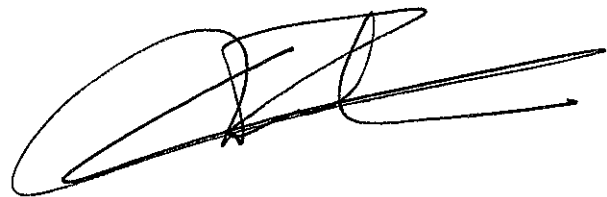
GRADE : PR 1



3) NOM : AUTONES Naoual

Spécimen de signature

GRADE : IE2



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : PUIG Sandrine

GRADE : TCN

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : AUTONES Naoual

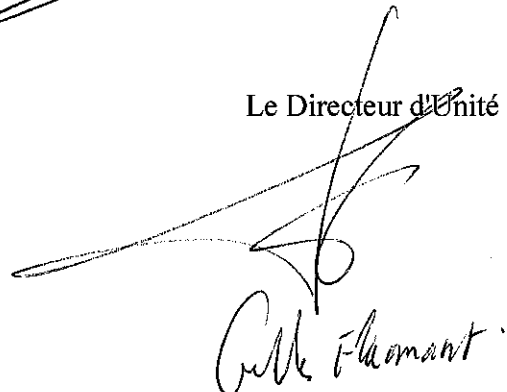
GRADE : IE 2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



Cécile Flomant

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques Izopet et à M. Thierry Duprat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie Toulouse Purpan**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan dont le directeur est M. Roland Liblau ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Izopet, PU-PH, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Izopet délégation est donnée à M. Thierry Duprat, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

Pr. Roland Liblau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC150907DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Roland Liblau directeur de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR5282 intitulée Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan dont le directeur est M. Roland Liblau ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Roland Liblau directeur de l'UMR5282, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland Liblau délégation de signature est donnée à M. Jacques Izopet, PU-PH, et à M. Thierry Duprat, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 mars 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150814DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre Soler directeur de l'UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision DEC12000INSU du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre Soler aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142136DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Soler, directeur de l'UMS831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Soler délégation de signature est donnée à Mme Maryse Soum, AARP, à M. Jean-Marc Le Dantec, IE1, et à M. François Maux, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 mars 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC150902DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Clobert directeur de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis dont le directeur est M. Jean Clobert ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Clobert, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Clobert délégation de signature est donnée à Mme Marion Bousquet, IE, et à M. Michel Loreau, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 mars 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC150903DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marion Bousquet et à M. Michel Loreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR2936 intitulée Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis dont le directeur est M. Jean Clobert ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marion Bousquet, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Bousquet délégation est donnée à M. Michel Loreau, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Jean Clobert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC150815DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Maryse Soum, à M. Jean-Marc Le Dantec et à François Maux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision DEC12000INSU du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre Soler aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142136DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryse Soum, AARP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Soum délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Dantec, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Soum et de M. Jean-Marc Le Dantec, délégation est donnée à M. François Maux, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Pierre Soler



## **DEC150805DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Girard directeur de l'UMR5089 intitulée Institut de pharmacologie et de biologie structurale par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5089, intitulée Institut de pharmacologie et de biologie structurale dont le directeur est M. Jean-Philippe Girard ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Girard, directeur de l'UMR5089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Girard délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile Gaichies, IE1, à Mme Mylène Martin, IE1, et à M. Lionel Mourey, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 mars 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC151073DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche n°6214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à M. Laurent Loufrani, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Loufrani, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 30 avril 2015

Le directeur d'unité

Daniel HENRION

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC151166DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

**Vu** la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3318, intitulée CNRT Matériaux dont le directeur est Monsieur Alexandre WAHL ;

**Vu** la décision n° DEC133389INC du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Alexandre WAHL et nommant Madame Annie-Claude GAUMONT directrice par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

**Vu** la décision n° DEC141717INC du 7 juillet 2014 portant prolongation de Madame Annie-Claude GAUMONT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

**Vu** la décision n° DEC150913INC du 29 avril 2015 portant prolongation de Madame Annie-Claude GAUMONT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT directrice de l'unité UMS3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

La décision n° DEC140021DR19 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 29 avril 2015

Le délégué régional  
Vincent GOUJON

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **DEC151082DR20**

**Décision donnant délégation de signature à M. Alessandro MORBIDELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alessandro MORBIDELLI, délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chargée de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alessandro MORBIDELLI et de Mme Vanessa HILL, délégation est donnée à Mme Sophie ROUSSET aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alessandro MORBIDELLI, de Mme Vanessa HILL, de Mme Sophie ROUSSET délégation est donnée à M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 20/04/2015

Le directeur d'unité  
Thierry LANZ

## **DEC151081DR20**

**Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LANZ, délégation de signature est donnée à Mme Sophie ROUSSET, ingénieur d'étude, M. Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche, Mme Vanessa HILL, chargée de recherche, M. Philippe BERIO, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 133267DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/04/15

La déléguée régionale  
Béatrice SAINT-CRICQ

**DEC151189DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision DEC132448DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périal aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

**Vu** la décision DEC132447DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

**Vu** la décision DEC151188 portant nomination de M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc Oléron, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants:

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.
- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Oléron, directeur, délégation est donnée à Mme Ophélie Robin, adjointe au directeur et à Mme Sylvie Périnal, adjointe au directeur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 20 mai 2015

Le Président

Alain Fuchs

**DEC151135DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC142320DAJ du 29 octobre 2014 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC151133DAJ portant fin de fonction et nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Science et Innovation » de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 susvisée les termes « M. Pierre Roy, directeur adjoint responsable du pôle « réseaux et Eco-Système d'Innovation » sont remplacés par les termes « M. Pierre Roy, directeur adjoint chargé de la coordination générale et responsable du Pôle Science et Innovation ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs

## **DEC150977DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC100170DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information ;


**Vu** la décision DEC150976DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Boussagol aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision DEC140796DAJ du 28 février 2014 susvisée les termes « M. Stéphane Cruzol, directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information » sont remplacés par les termes « Mme Hélène Boussagol, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 AVR. 2015**

Alain Fuchs 



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## **DEC151239DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC150088DAJ du 27 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur de l'institut de Physique

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC150088DAJ du 27 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur de l'institut de Physique (INP) ;

**Vu** la décision DEC151197DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Dean-Rouquet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut de Physique (INP) ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision DEC150088DAJ susvisée, les termes « M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif » sont remplacés par les termes « Mme Isabelle Dean-Rouquet, directrice adjointe administrative ».

**Art. 2.** – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2015

Alain Fuchs



DEC151042INSHS

**Décision portant changement d'intitulé de l'UMR n° 1563 Ambiances architecturales et urbaines**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 1563 *Ambiances architecturales et urbaines* ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 5 septembre 2014 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – changement d'intitulé**

A compter du 15 avril 2015, l'intitulé de l'UMR n° 1563 « *Ambiances architecturales et urbaines* » devient « *Ambiances, architecture, urbanités* ».

**Article 2 – publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 AVR. 2015**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC151193INSMI**

***Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°2807 intitulée Centre de modélisation mathématique.***

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - L'unité mixte internationale (UMI) n° 2807 intitulée « Centre de modélisation mathématique (CMM) », est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Directeur : M. Alejandro JOFRE, Professeur

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation : Paris Michel-Ange (16)

Etablissement partenaire : Universidad de Chile

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;  
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Sections d'évaluation : 41, 6, 7

**Article 2 : Publication** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2015

Alain FUCHS

**DEC151195DR06**

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Centre Est ;

**Vu** la décision n°1408D44DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe Piéri

**Tarifs de prestations de service réalisées par l'Institut Jean Lamour**

**Prix en euros HT**

<b>Nature prestation</b>	<b>Unité de vente</b>	<b>Prix client privé</b>	<b>Prix client académique</b>	<b>Prix formation CNRS</b>
Microscopie électronique à transmission ARM 200 F	Heure	900	440	220
Microscopie électronique à transmission CM 200	Heure	230	100	50
Microscopie électronique à balayage XL 30 S FEG	Heure	160	70	35
Microsonde électronique JEOL JXA 8530 F	Heure	258	160	80
Microscopie électronique à balayage Quanta 600 FEG	Heure	188	90	45
Microsonde ionique SIMS IMS 7F	Heure	350	250	125
Microscopie électronique à balayage JEOL JSM 6010 LA	Heure	103	36	18
Tomographie X	Echantillon	500 (320 par qtés sup à 5)	200	100
Fluorescence X	Echantillon	170 (12 par qtés sup à 10)	55	28
Diffraction X - analyse de poudre avec utilisation four	Echantillon	639	220	110
Diffraction X - analyse poudre à temp. ambiante	Echantillon	150	40	20
Diffraction X-mesure de contrainte et texture	Echantillon	953	410	205
Analyse thermique différentielle	Echantillon	130	73	37
Analyse thermique différentielle et calorimétrie haute température	Echantillon	154	96	48
Analyse thermique différentielle et calorimétrie basse température	Echantillon	125	67	34

<b>Nature prestation</b>	<b>Unité de vente</b>	<b>Prix client privé</b>	<b>Prix client académique</b>	<b>Prix formation CNRS</b>
Utilisation salle blanche Minalor	Heure	162	100	50
Granulométrie de poudres	Echantillon	275	43	22
Usinage mécanique	Heure	87	44	-
Susceptibilité magnétique sous champ et température contrôlée	Heure	115	35	18
Résistance électrique sous champ magnétique et température contrôlée	Heure	115	35	18
Aimantation sous champ magnétique à température ambiante	Heure	95	16	8
Effet Hall sous champ magnétique et température contrôlée	Heure	115	34	17
Aimantation sous champ magnétique à température contrôlée	Heure	190	110	55

**Décision modifiant la Décision n° DEC142462DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients non hébergés**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC140847DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**Vu** la décision n° DEC142462DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la station de primatologie UPS 846 pour les clients non hébergés (TVA au taux en vigueur) sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par prestation. La base de calcul a été constituée en coût minute.

Pour vente singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
revente singe 3 ans	6990,48	2853,42	6307,20	2574,51	3396,18	1386,28

Coût hébergement à l'année pour 1 singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
	2330,16	951,14	2102,40	858,17	1132,06	462,09

Prestations	Complet T1	Hors PP T2	Hors PP et hors amortissement T2
Capture	101,61	39,64	36,44
Anesthésie	165,12	64,41	59,22
Plvmt sang	25,40	9,91	9,11
Plvmt muqueuse	25,40	9,91	9,11
Labo serum	12,70	4,95	4,56
Décongélation	76,21	29,73	27,33
Découpe tête	304,84	118,92	109,32
Injections	25,40	9,91	9,11
Injections/perfusions	152,42	59,46	54,66
Contrôle individus RX	101,61	39,64	36,44
Depart singes	228,63	89,19	81,99
ARLabo Trets	76,21	29,73	27,33
Gestion/dossier	76,21	29,73	27,33
Colis	76,21	29,73	27,33
Transport Marseille	1219,35	475,68	437,28

Attribution pour observation	Babouins				Macaques				Saimiris			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Attribution à la journée	6,38	2,83	2,61	1,30	5,76	2,56	2,35	1,18	3,10	1,38	1,27	0,63

## Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 01/05/2015

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 06/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



**DEC151201DR12**

**Décision modifiant la Décision n° DEC142461DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° décision DEC090098DAJ du 30 Juillet 2009 portant nomination de Mr Younis HERMES aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n° DEC140847DAJ du 28 Février 2014 donnant délégation de signature à Mr Younis HERMES, Délégué Régional pour la circonscription Provence et Corse, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

**Vu** la décision n° DEC142461DR12 du 15 octobre 2014 relative au tarif de la station de primatologie UPS846 clients hébergés.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de la station de primatologie UPS 846 pour les clients hébergés (TVA au taux en vigueur) sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par prestation. La base de calcul a été constituée en coût minute.

Pour vente singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
revente singe 3 ans	6886,40	2749,34	6213,29	2480,61	3345,62	1335,71

Coût hébergement à l'année pour 1 singe :	Babouins		Macaques		Saimiris	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes
	2295,47	916,45	2071,10	826,87	1115,21	445,24

Prestations	Complet T1	Hors PPT2	Hors PP et hors amortissement T2
Capture	100,20	38,31	35,11
Anesthésie	162,83	62,25	57,06
Plvmt sang	25,05	9,58	8,78
Plvmt muqueuse	25,05	9,58	8,78
Labo serum	12,53	4,79	4,39
Décongélation	75,15	28,73	26,33
Découpe tête	300,61	114,93	105,33
Injections	25,05	9,58	8,78
Contrôle individus RX	100,20	38,31	35,11
Depart singes	225,46	86,20	79,00
ARLabo Trets	75,15	28,73	26,33
Gestion/ dossier	75,15	28,73	26,33
Colis	75,15	28,73	26,33
Transport Marseille	1202,45	459,73	421,33

Attribution pour observation	Babouins				Macaques				Saimiris			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Attribution à la journée	6,29	2,74	2,51	1,26	5,67	2,47	2,27	1,13	3,06	1,33	1,22	0,61

**Mise à disposition d'un bureau si clients hébergés dans le cadre d'un protocole:**

Hébergement des personnes dans le cadre d'un protocole	Mise à disposition d'un bureau
Il y a 13 bureaux dans le bâtiment administratif	<b>1325,08</b>

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/05/2015

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Marseille, le 06/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Younis HERMES

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

## DEC151129INSHS

*Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) »*

### Le Président,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°111254DAJ du 8 juillet 2011 relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité propre de service (UPS) n°3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) » ;

### DÉCIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF) » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

#### 1°) Membres de droit :

- le directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ou son représentant ;
- le délégué régional Paris A, ou son représentant.

#### 2°) Membres nommés par le Président

- en qualité de représentants des utilisateurs de l'unité de service :
  - Le délégué général de l'alliance Athena ou son représentant ;
  - Le directeur scientifique du projet VigieNature au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ou son représentant.
- en qualité de personnalités extérieures :
  - Madame Elisabeth Giacobino, directrice de recherche émérite au CNRS ;
  - Monsieur Jean Petitot, directeur d'études à l'EHESS ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

- Monsieur Vincent Breton, directeur de l'Institut des Grilles et du Cloud.

3°) Membres représentant les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique :

Sont nommés pour la durée de leur mandat, en qualité de représentant des sections 6 et 35 du Comité national de la recherche scientifique :

- section 6 : Monsieur Mathieu Latapy ;
- section 35 : Madame Stéphanie Ruphy.

4°) Le directeur de l'UPS n°3611 ainsi que deux membres élus pour quatre ans par l'assemblée générale de l'unité propre de service :

- Monsieur David Chavalarias, en sa qualité de directeur de l'UPS3611 ;
- Madame Laurence Gareaux, secrétaire générale ;
- Madame Catherine Robert, responsable de la valorisation et des partenariats privés.

Le directeur de l'UPS n°3611 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du comité d'orientation et de surveillance avec voix consultative.

**Art. 2** – Madame Elisabeth Giacobino, directrice de recherche émérite au CNRS, est nommée aux fonctions de présidente du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS n°3611. Le mandat du président du comité d'orientation et de surveillance peut être renouvelé une fois.

La présidente du comité d'orientation et de surveillance peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

**Art. 3** – Le comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

**Art. 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 28 avril 2015

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur  
de l'Institut des sciences humaines et sociales,

Patrice Bourdelais

## **DEC151285DR04**

*Décision portant désignation des membres du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud*

- Vu** la décision du directeur général n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;
- Vu** la décision n° 09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** le résultat des élections des représentants du personnel du 07 mai 2015 ;

**La déléguée régionale décide :**

**Article 1 :** La composition du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud est la suivante :

**1) Membres de droit**

Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale, présidente  
M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, vice-président

**2) Membres désignés par la déléguée régionale**

Titulaires

Mme Elise MASPIMBY  
Mme Lynda SEBA

Suppléants

M. Fabien GARNIER  
Mme Lucette VAYN

**3) Membres élus par les personnels**

Titulaires

M. Franck CORDILLOT  
Mme Nathalie LESAUVAGE  
M. Ronan MACANJO  
Mme Sylvie RIEUX

Suppléants

Mme Valérie MAYEUR  
Mme Chrystel PIERRE

**Article 2 :** La durée du mandat du Conseil de service est de 2 ans à compter de ce jour.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 mai 2015

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale

DEC151208DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM).

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8089.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 Mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151256DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique.

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7654.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC151240DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7639.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151232DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8635.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres élus ;
- 4 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151225DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures (LEM).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures (LEM).

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR104.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 mai 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151218DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7645.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151216DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9217 intitulée Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (I3)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9217 intitulée Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (I3),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9217.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 6 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151213DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées (CMAP)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées (CMAP),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7641.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 7 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151299DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas (LPP)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas (LPP),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7648.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 7 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28/05/2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC151215DR07

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne;

**Vu** la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) ;
- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO (SNPREES-FO) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;



- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST.
- l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education).

## **Article 2**

La décision, qui prend effet à compter du 9 février 2015, sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 mai 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC151157DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5235 Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP).

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5235 Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27/04/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC151155DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt (ICG)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5253 Institut Charles Gerhardt (ICG).

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5253 Institut Charles Gerhardt (ICG).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/04/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC151153DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5237 intitulée Centre de Biochimie Macromoléculaire (CRBM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5237 Centre de Biochimie Macromoléculaire (CRBM)

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5237 Centre de Biochimie Macromoléculaire (CRBM).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 10 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/04/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC151154DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5290 intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie , Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC)

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/04/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC151156DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5186 Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL).

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5186 Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27/04/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## **DEC150785DR14**

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Midi-Pyrénées**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Midi-Pyrénées, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique : SNIRS-CGC ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO : SNPREES-FO ;

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 février 2015

Le délégué régional

Christophe GIRAUD



## DEC151277SGCN

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DECIDE

### Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et la commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 7** : « Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 8** : « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »  
1 siège – Collège électoral B1

**Section 15** : « [Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés](#) »  
1 siège – Collège électoral A1

**Section 17** : « Système solaire et univers lointain »  
1 siège – Collège électoral B1

**Section 18** : « Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles »  
1 siège – Collège électoral B1

**Section 21 :** « Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes »

1 siège – Collège électoral B1

**Section 34 :** « Sciences du langage »

1 siège – Collège électoral A2

**Section 41 :** « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège – Collège électoral A2

**Commission interdisciplinaire 52 :** « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 siège - Collège électoral B1

**Commission interdisciplinaire 54 :** « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral B1

### **Article 2**

Les sections et les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus de la commission interdisciplinaire, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

### **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **08 septembre 2015 à 18h00**.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 22 MAI 2015

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

## **DEC151278SGCN**

*Décision relative à la vacance d'un siège au sein d'un conseil scientifique d'institut du Centre national de la recherche scientifique.*

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

### **DECIDE**

#### **Article 1er**

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections, les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut de physique »  
1 siège - Collège électoral B2

#### **Article 2**

Le conseil scientifique d'institut concerné élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

### **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **08 septembre 2015 à 18h00**.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 22 MAI 2015

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*

DEC151015DR18

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8019 intitulée CLERSE

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8019, dont le directeur est Sébastien FLEURIEL.

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8019.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres dont 5 membres invités permanents :

le directeur de l'unité ;  
le directeur adjoint,

8 membres élus :

Pour le collège des Ingénieurs et Techniciens : Mathieu Genete

Pour le collège des Enseignants-Chercheurs : Anne Bory, Ornella Boutry, Alexandre Léné, Hélène Melin

Pour le collège des Doctorants et Docteurs : Florian Botte, Sarah Mosca

Pour le collège des Chercheurs : Véronique Marchand

5 membres nommés :

Gilles Chantraine (Axe 1)

Alexandra Hyard (Axe 3)

Stéphanie Pryn (Axe 1)

Richard Sobel (Axe 3)

Bernadette Tillard (Axe 2)



5 membres invités permanents :  
2 Responsables des études doctorales  
Doyen de la faculté de sciences économiques et sociales  
Directeur de l'Ecole Doctorale Sesam  
Représentant des personnels contractuels

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 08 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
La délégué régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC151040DR18

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8107 intitulée LML

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8107, dont le directeur est Olivier COUTIER-DELGOSHA,

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8181.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres dont 5 responsables des équipes de recherches:

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints de l'unité ;

- 10 membres élus :

##### **Pour le collège des Chercheurs HDR :**

Catherine DAVY, Professeur à l'Ecole centrale de Lille ; Antoine DAZIN, Maître de conférence aux Arts et Métiers ParisTech ; Emmanuel LERICHE, Professeur à l'Université de Lille 1 ; Denis NAJJAR, Professeur à l'Ecole Centrale de Lille

##### **Pour le collège des Chercheurs non HDR :**

Caroline BRAUD, Chargée de recherches CNRS, Nicolas BUR, Maître de conférences à l'Université de Lille 1 (POLYTECH'LILLE); Vincent MAGNIER, Maître de conférences à l'Université de Lille 1 (POLYTECH'LILLE)

**Pour le collège des ITA/BIATSS :** Olivier ROUSSETTE , Ingénieur de recherche aux Arts et Métiers ParisTech ; Jean-François WITZ, Ingénieur de recherche CNRS.

**Pour le collège des doctorants :** Mahban HOSSEINI



- 5 Responsables des équipes de recherches:

Gilmar MOMPEAN, Professeur à l'Université Lille 1 (POLYTECH'LILLE) ; Jean-Philippe LAVAL Chargé de Recherches CNRS ; Romain MATHIS Chargé de Recherches CNRS ; Nicolas BURLION Professeur à l'Université Lille 1 (POLYTECH'LILLE) ; Yannick DESPLANQUES Professeur à l'École Centrale de Lille

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
La délégué régionale  
Françoise PAILLOUS



DEC151035DR18

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8181 intitulée UCCS

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8181, dont le directeur est Lionel MONTAGNE,

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8181.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 26 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;

- 15 membres élus :

Pour le collège des Enseignants-Chercheurs

Sous collège A (professeurs et directeurs de recherche) : Frédéric HAPIOT, Sébastien PAUL, Sylvie DAVIERO-MINAUD, Carole LAMONIER

Sous collège B (MCF, chargé de recherche, post-doc, CDD chercheur, ATER) : Mickaël CAPRON, Régis GAUVIN, Fanny BONNET, Houria KABBOUR, Jean-Philippe DACQUIN, Anne GRIBOVAL-CONSTANT,

Pour le collège ITA et BIATSS : Jérémy MATON, Sandrine BERTON, Philippe DEVAUX,

Pour le collège étudiant : Yann ROMANI, Nicolas MARTIN.



- 9 membres nommés :

Pour le collège des Enseignants-Chercheurs

Sous collège A (professeurs et directeurs de recherche) : Rose-Noëlle VANNIER, Francine AGBOSSOU

Sous collège B (MCF, chargé de recherche, post-doc, CDD chercheur, ATER) : Antoni FERRI, Baudoin DILLMAN, Raphaël LEBEUF

Pour le collège ITA et BIATSS : Svetlana HEYTE, Dominique PREVOST, Jean Charles MORIN

Pour le collège étudiant : Aurélien COCQ

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 13 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC151012DR18

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3498 intitulée EDYSAN

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Guillaume DECOCQ directeur de la FRE3498,

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3498.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
  - Mme Sylvie BALTORA, représentante des personnels HDR du laboratoire GEP, avec M. Jérôme BURIDANT comme suppléant
  - Mme Geneviève PREVOST, représentante des personnels HDR du laboratoire BIPE, avec M. Anas CHERQUI comme suppléant
  - M. Frédéric DUBOIS, représentant des personnels HDR du laboratoire AEB, avec M. Edmundo NAVA SAUCEDO comme suppléant
  - M. Olivier CHABRERIE représentant des personnels non HDR du laboratoire GEP, avec M. Boris BRASSEUR comme suppléant
  - M. Thomas KICHEY, représentant des personnels non HDR du laboratoire AEB, avec M. Jérôme DUCLERCQ comme suppléant
  - M. Vincent LE ROUX, représentant des personnels non HDR du laboratoire BIPE, avec Mme Géraldine DOURY comme suppléante
  - Mme Emilie GALLET-MORON, représentante des personnels BIATSS de l'unité, avec Mme Françoise DUBOIS comme suppléante
  - M. Quentin CHESNAIS, représentant des Doctorants et Post-Doctorants de l'unité, avec M. Julien VERZEAUX comme suppléant.



- 3 membres nommés :

M. Arnaud AMELINE, responsable du laboratoire de Biologie des Insecte Phytophages et Entomophages (BIPE)

Mme Déborah CLOSSET-KOPP, responsable du laboratoire de Géo-écologie des Ecosystèmes et des Paysages (GEP)

M. Frédéric DUBOIS, responsable du laboratoire d'Agroécologie, Ecophysiologie et Biologie intégrative (AEB)

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 08 avril 2015

Pour le président et par délégation,  
La délégué régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC151119INSB

**Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2015 dans les unités de l'Institut des Sciences Biologiques.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** la circulaire n°CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n°DEC030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2015, sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents CNRS placés dans les situations d'emplois définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 AVR. 2015**

La Directrice  
Catherine JESSUS



Situations d'emploi	Types d'intervention
<b>Interventions spécifiques sur animaux</b>	<u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.
	<u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).
<b>Interventions spécifiques sur culture de cellules</b>	<u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.
<b>Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)</b>	<u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.
<b>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites</b>	<u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).
	<u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.
<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	<u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.

  
**Catherine Jessus**  
 Directrice

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	FR3636	Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères	ZYTNIICKI Daniel
	1	UMR8119	Centre de neurophysique, physiologie, pathologie	MEUNIER Claude
	2	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	BALDACCIO Giuseppe
	3	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	3	UMR7221	Evolution des régulations endocriniennes	LEVI Giovanni
	3	UPS44/SEAT	Transgénèse et archivage d'Animaux modélés (TAAM)	FREMOND Cécile
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	VERNIER Philippe
	4	UMS3504	AMAGEN (AMAGEN)	SOHM Frédéric
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MAQUART François-Xavier
	7	UMR5229	Centre de neuroscience cognitive	Jean-René DUHAMEL
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LAUDET Vincent
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	8	UPS44/CDTA	Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles	FREMOND Cécile
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7213	Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie	MELY Yves
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal
	12	UMR7278	Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)	RAOULT Didier
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	VIVIER Eric
	12	UMR7286	Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)	ENJALBERT Alain
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	MOREAU Hervé
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	GIURFA Martin
	14	UMR5273	STROMALAB	CASTEILLA Louis
	14	UMR5547	Centre de biologie du développement (CBD)	HAENLIN Marc
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)	THORPE Simon

**Année 2015 - Indemnisation des sujétions et/ou astreintes au sein des laboratoires de l'Institut des Sciences Biologiques**

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INICIA)	CAZALET Jean-René
	15	UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives (IMN)	BEZARD Erwan
	15	UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB)	FRANCONI Jean-Michel
	17	UMR6214	Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI)	HENRION Daniel
	17	UMR6291	Institut du thorax	LE MAREC Hervé
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASSON Alban
	17	UMS3387	Centre de ressources biologiques Xénopes	BOUJARD Daniel
	18	UMR8161	Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées	DE LAUNOIT Yvan
	19	UMR6301	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	DELCROIX Nicolas
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn
	20	UMR7277	Institut de biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane
	20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric
Interventions spécifiques sur culture de cellules	1	UMR8104	Institut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	FRE3630	Expression génétique microbienne	PUTZER Harald
	3	UMR8030	Génomique métabolique	SALANOUBAT Marcel
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5086	Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux (BMSSI)	DELEAGE Gilbert
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	TRAAS Jan
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LAUDET Vincent
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	11	UMI3265	Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI)	CUSACK Stephen
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
	12	UMR7258	Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn

CJ  
VH DG-



Année 2015 - Indemnisation des sujétions et/ou astreintes au sein des laboratoires de l'Institut des Sciences Biologiques

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installation et de sites	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	FR3302	Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)	DELEAGE Gilbert
	7	UMR5229	Centre de neurosciences cognitive	Jean-René DUHAMEL
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	UPS44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	BARBRY Pascal
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	10	UPS3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	11	UMI3285	Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI)	CUSAK Stephen
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
	12	UMR7257	Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	D'HULST Christophe
18	UMS3702	Institut de biologie de Lille (IBL)	BOUTIN Philippe	
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	3	UMR3215	Génétique et biologie du développement	HEARD Edith
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR6293	Génétique, reproduction et développement (GReD)	VAURY ZWILLER Chantal
	11	UMR5075	Institut de biologie structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal

CJ  
1/1/16